



**25^{ème} GRANDE BRADERIE ET REDERIE
NOCTURNE**

VILLE DE RUE

MERCREDI 10 AOUT 2022

DE 17H30 à 24H

ORGANISEE PAR L'UNION DES PONGISTES DE RUE



REGLEMENT BRADERIE (PROFESSIONNELS)

La braderie/Réderie se déroule dans les rues suivantes (fermées à la circulation dès 17H) : Avenue Caudron, Rue de la porte de Becray (jusqu'à l'entrée du parking Auchan), rue du colonel Tetart, Place du Général Leclerc, Place Anatole Gosselin, Rue du château (jusqu'à la place du magasin)).

Réservations

Elles se font par courrier à l'aide du bulletin d'inscription ci-joint, complété et accompagné de votre chèque de réservation (encaissé à partir du 11 Août 2022) correspondant à votre droit d'inscription.

Le tarif est fixé à 4€/m linéaire.

Tout bulletin d'inscription transmis sans paiement ou sans copie des pièces demandées ne sera pas pris en compte

Aucun remboursement du montant des droits d'inscription n'est possible, dans tous les cas où la braderie/réderie pourrait se dérouler normalement. Par contre, il n'y a pas d'encaissement si l'évènement est non autorisé dans le contexte de la crise sanitaire.

Emplacements

Les places sont distribuées le jour même, **dès 17H,**

Place de la Gare

Dès 17h30, tout emplacement non occupé, est à la disposition des organisateurs pour être réattribué (si disponibilités) aux exposants n'ayant pas réservé mais justifiant leur identité et statut professionnel.

Toute installation à la sauvette est interdite, leurs auteurs sont invités à quitter la braderie/réderie sur le champ par les organisateurs lors de leur passage.

Les groupes électrogènes sont tolérés s'ils ne nuisent pas au voisinage. L'usage de lampes halogènes est interdit.

Il est interdit de se brancher au réseau électrique par des sources non prévues à cet effet (lampadaires notamment)

Seul le branchement par prise européenne monophasé est autorisé.

Chaque exposant doit laisser son emplacement propre après son départ.

Assurance, responsabilité

Chaque exposant est responsable de tout dommage pouvant survenir aux tiers ainsi que des dégradations résultant de l'installation de son étalage. Il engage sa responsabilité et son assurance pour l'ensemble du matériel lui appartenant.

Les organisateurs ne sauraient, en aucun cas, être responsables des vols, dégradations des stands, ou accidents survenant aux tiers ou au personnel.

Sécurité

Afin d'assurer le passage des véhicules de secours ou d'incendie, chaque exposant s'engage à ne pas déborder du périmètre qui lui est attribué et à ne pas laisser ses parasols et auvents dépasser le tracé matérialisé sur la chaussée.

**BULLETIN D'INSCRIPTION BRADERIE NOCTURNE DU
MERCREDI 10 AOUT 2022 à RUE
(VOLET RESERVE AUX PROFESSIONNELS – TARIF : 4 €/m linéaire)**

A retourner avant le **6 Août 2022**

accompagné de votre chèque de règlement (à l'ordre de l' U.P. RUE) à l'adresse suivante :

**Union des Pongistes
Mairie de RUE
3, Rue Ernest Dumont 80120 RUE**

Renseignement par courriel (à privilégier) : uprue80@gmail.com ou 06 66 65 94 47 (répondeur)

SOCIETE :

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

VILLE :

TEL :

MAIL :

(pour confirmer votre réservation)

PRODUITS VENDUS :

N° REGISTRE COMMERCE OU CARTE PROFESSIONNELLE :

RESERVE UN METRAGE DE _____ m SOIT : _____ €

EMPLACEMENT SOUHAITE (si possibilité des organisateurs) :

TYPE DE VEHICULE :

LARGEUR VEHICULE :

NOMBRE DE PARASOLS : _____ DIMENSIONS _____ m X _____ m

_____ m X _____ m

CI-JOINT CHEQUE N° : _____ D'UN MONTANT DE _____ €

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT :

-Copie de votre carte professionnelle ou d'inscription au registre de commerce

-Copie de votre certificat d'assurance professionnelle

-Chèque libellé à l'ordre de l'U.P. RUE (encaissé à partir du 11 Août 2022)

« J'ai pris connaissance et j'accepte la totalité du règlement de la braderie/réderie du 10 Août 2022 à RUE qui m'a été remis »

DATE

SIGNATURE